

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/10/2025 - B2025/010285 - 2023 B 01441 - 981 562 564 - A.K CONSTRUCTION

N° de Dossier : AKCONS

En Euro

ILLAN

SUN ERGON EXPERTISE CONSEIL 22 RUE DE LA VOIE DES BANS 95100 ARGENTEUIL

A.K CONSTRUCTION

1 HENRI HONORE D ESTIENNE D ORVES
56100 LORIENT

Du 15/11/2023 au 31/12/2024

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret	98156256400014			

15/11/23

31/12/24

X

Désignation de la société :

A.K CONSTRUCTION
1 HENRI HONORE D ESTIENNE D ORVES
56100 LORIENT

Adresse du siège social :

SIRET 9 8 1 5 6 2 5 6 4 0 0 0 1 4

Mél a.kconstructionlorient@gmail.com

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

Activités exercées Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

9 744

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

47 930

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits
de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

PV exonérées (art. 238
quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*☐Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0 A*☐Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*☐

Société d'investissement immobilier

☐Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*☐Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*☐

Autres dispositifs

☐Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*☐Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 *octies A*☐Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 *duodecies*☐Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*☐France ruralités revitalisation FRR, art. 44 *quindecies A*☐Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer - ou + selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du

taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 *quater W* du CGI (cocher la case)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un
crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

X

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous
trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.SUN ERGON EXPERTISE CONSEIL 22 RUE DE LA VOIE DES BANS 95100
ARGENTEUIL

Tél : 0189290320

Tél :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date 15/05/25

Lieu RENNES

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur
conventionné

Qualité et nom du signataire

PRESIDENT

KOC'AK Aszad Serhat

Signature

Examen de conformité fiscale (ECF)

prestataire :

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus repartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

			0°	15°	19°
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	188 253	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		A.K CONSTRUCTION			Néant		*			
Adresse de l'entreprise		1 HENRI HONORE D ESTIENNE D ORVES 56100 LORIENT								
SIRET		9 8 1 5 6 2 5 6 4 0 0 0 1 4								
Durée de l'exercice en nombre de mois *		14		Durée de l'exercice précédent *						
					Exercice N clos le					
					3 1 1 2 2 0 2 4					
ACTIF					Brut		Amortissements-Provisions		Net	
					1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilitisations corporelles *		028	2 091	030	344	1 747			
	Immobilitisations financières * (1)		040	18 449	042		18 449			
	Total I (5)		044	20 540	048	344	20 196			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	200	066		200			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	154 257	070		154 257			
		Autres* (3)	072	144 702	074		144 702			
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	16 761	086		16 761			
	Charges constatées d'avance*		092		094					
	Total II		096	315 920	098		315 920			
	Total général (I + II)		110	336 460	112	344	336 115			
PASSIF								Exercice N NET		
								1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				500			
	Ecart de réévaluation		124							
	Réserve légale		126							
	Réserves réglementées *		130							
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 ()		132							
	Report à nouveau		134							
	Résultat de l'exercice		136				24 843			
	Subventions d'investissement		137							
	Provisions réglementées		140							
	Total I		142				25 343			
Provisions pour risques et charges		Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				167 541			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 38 176)		172				136 759			
	Comptes courants d'associés		173				6 471			
	Autres dettes		175							
	Produits constatés d'avance		174							
	Total III		176				310 772			
Total général (I + II + III)		180				336 115				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		2 091			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code general des impôts)		Désignation de l'entreprise A.K CONSTRUCTION		Néant ☐ *		
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐		Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {		215	214	
				217	218	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			1 174 109	
	Production stockée*				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	1 179 780	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes* (dont crédit-bail - mobilier : 64.167 - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	878		244	
	Remunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39. 1-2 , al.3 du CGI)	255			254	
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2 983	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 143 671	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	36 110	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)						
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	1 640	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	9 626	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	24 843	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	24 843	
Réintégrations	Remunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	13 074	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-ets d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44 octies A)	987		342
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181	JEI (44 sexies A)	989			
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
BUD (44 sexdecies)	992					
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641		
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	
				352	57 674	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat .			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	
				370	57 674	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A.K CONSTRUCTION						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 091	474		476	2 091	
Immobilisations financières		480		482	18 449	484		486	18 449	
TOTAL		490		492	20 540	494		496	20 540	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	344	564		566	344
TOTAL		570		572	344	574		576	344

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
⑤									
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A.K CONSTRUCTIONNéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise		A.K CONSTRUCTION		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le		15/11/2023		et clos le	
		31/12/2024		Durée en nombre de mois	
		14			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	10
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	1 174 109
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	1 174 109
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	1 013
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	1 013
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	694 163
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	88 582
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	2 983
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	785 728
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
					389 395
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF				117	389 395
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	1 041 082	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					10
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	1 5 / 1 1 / 2 0 2 3	016	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN

9 8 1 5 6 2 5 6 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.K CONSTRUCTION

ADRESSE (voie) 1 HENRI HONORE D ESTIENNE D ORVES

CODE POSTAL 56100

VILLE

LORIENT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille KOCAK Prénom(s) ASZAD SERHAT
Nom d'usage % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 500,00
Naissance Date 05/09/2000 N° Département 35 Commune RENNES Pays France
Adresse N° 147 Voie RUE DE SAINT MALO
Code postal 35000 Commune RENNES Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance Date N° Département Commune Pays
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Veuillez indiquer "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C (ci))

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN

9 8 1 5 6 2 5 6 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A K CONSTRUCTION

ADRESSE (voie) 1 HENRI HONORE D ESTIENNE D ORVES

CODE POSTAL 56100

VILLE LORIENT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise A.K CONSTRUCTION
Numéro de siret 98156256400014

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 15/11/2023 au 31/12/2024

Désignations	Montant
FNP ST 2024 REPRISE FNP SOUS-TRAITANCE REPRISE	39 710
Facture à recevoir SAS LEASE ATLANTIQUE	2 074
Facture à recevoir SERVICE MAINTENANCE	1 500
Facture à recevoir SAS LEASE ATLANTIQUE	8 582
Facture à recevoir DENIS MATERIAUX	1 995
Total des charges à payer	53 861

Désignation de l'entreprise A.K CONSTRUCTION
Numéro de siret 98156256400014

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Exercice du 15/11/2023 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Désignation de l'entreprise A.K CONSTRUCTION

Numéro de siret 98156256400014

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	98156256400014	4399C
A.K CONSTRUCTION 1 HENRI HONORE D ESTIENNE D ORVES 56100 LORIENT	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	57 674
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne II ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XI. ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	47 930
h	Dont plus value nette a court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette a court terme de l'exercice	47 930
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		47 930
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	9 744
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25,00 %		9 744
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %		47 930

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

A.K CONSTRUCTION

SASU au capital de 500,00 euros

Siège social : 1 HENRI HONORE D ESTIENNE D ORVES 56100 LORIENT

RCS n°981562564- RCS Lorient

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

Le 30/06/2025

à 20h00

au siège social

Le soussigné MR KOCAK ASZAD SERHAT, actionnaire unique, de la société A.K CONSTRUCTION, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

MR KOCAK ASZAD SERHAT, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2024.

A mis à disposition les documents suivants :

- La feuille de présence.

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- Affectation du résultat.
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'actionnaire unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 24 843,31 Euros.

L'actionnaire unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 24 843,31 Euros formant un résultat affectable de 25 343,31 Euros, l'actionnaire unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 50,00 Euros ;
- Au report à nouveau 25 293,31 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Décision N° 3 - Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes

Aux vues de la situation des mandats des Commissaires aux comptes, la Présidence soumet à l'assemblée générale le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants de :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à LORIENT,
Le 30/06/2025.

Signature de l'actionnaire unique, MR KOCAK ASZAD SERHAT :

A.K CONSTRUCTION
1 rue Honoré d'Estienne d'Orves
56100 LORIENT
a.kconstructionlorient@gmail.com
06 18 25 66 58
981 562 564 R.C.S. Lorient